

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1110

présenté par
M. Guerini

à l'amendement n° 951 de M. Saint-Martin

ARTICLE 26

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« dispositions des »

les mots :

« ordonnances prévues aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.